



Être OFFICIEL de natation au SEAM

L'officiel est bénévole du SEAM. Pour être Officiel de natation au SEAM il faudra :

- Être membre ou parent de membre du club SEAM, et faire acte de candidature auprès du bureau du SEAM (seamnatation@gmail.com) ;
- Avoir participé à la formation (voir dans le document joint les détails de cette formation) ;
- Avoir au moins 14 ans pour les chronométreurs, 16 ans pour les autres juges.

L'officiel aura un chronomètre prêté par le club et **un tee-shirt/polo du club, à porter pour les compétitions**. Le club prend à sa charge les frais de licence FFN et il pourra bénéficier d'une remise de 10€ sur le prix des adhésions de ces enfants compétiteurs.

L'officiel pourra consulter sur Extranat : « <https://www.extranat.fr/cgi-bin/login.php> » les différentes informations saisies par son club, ainsi que ses attestations. Un pdf est également disponible dans cet espace qui explique les différents onglets.

A chaque début de saison, en septembre, l'officiel devra remplir et signer le formulaire de demande de licence et le formulaire spécifique de contrôle d'honorabilité qui sont les 2 documents demandés par la FFN.

Au cours de l'année, en général en début de semaine qui précède une compétition, l'officiel sera sollicité, par mail ou tout autre moyen, par les membres du bureau responsables des officiels, pour connaître ses disponibilités pour la participation à la compétition. Il est demandé à l'officiel **de bien vouloir toujours répondre** et faire savoir **s'il pourra (ou non)** officier pour la rencontre proposée. Il sera fortement apprécié que l'officiel participe au moins à 3 compétitions par an en plus de celles organisées par le club.

Pour la rencontre, l'officiel sera présent à l'heure d'ouverture de la piscine et restera à son poste jusqu'à la fin de la compétition.

Pour les compétitions de la FFN, (départementales, régionales, . . .) une pénalité de 50 € par officiel manquant est demandée aux clubs, le SEAM devant présenter 5 à 6 officiels par rencontre. L'objectif pour la saison 2023-2024 est de n'avoir aucune pénalité.

Conditions et modalités pour devenir Officiel de Natation FFN

- **Chronométrateur :**
 - Être licencié à la F.F.N.
 - Avoir 14 ans à la date de l'examen pratique
 - Avoir fait acte de candidature auprès de son club qui en informe le comité régional ou départemental dont il dépend
 - Formation théorique
 - Validation pratique : chronométrage (1 réunion) / Juge à l'arrivée (2 réunions)
- **Juge :**
 - Être licencié à la F.F.N.
 - Avoir 16 ans à la date de l'examen écrit
 - Avoir effectué au moins 3 réunions avec le titre de chronométrateur
 - Avoir fait acte de candidature auprès de son club qui en informe le comité régional ou départemental dont il dépend
 - Formation théorique
 - Examen écrit : Questionnaire à remplir au moins 15 jours après la formation théorique. 60 questions avec un maximum de 7 erreurs.
 - Validation pratique : Juge aux virages côtés virages (3 réunions) / Juge aux virages côtés départs (3 réunions) / Juge de nage (3 réunions)
- **Starter :**
 - Être licencié à la F.F.N.
 - Avoir 16 ans
 - Avoir le titre de juge
 - Avoir fait acte de candidature auprès de son club qui en informe le comité régional ou départemental dont il dépend
 - Formation théorique
 - Validation pratique : Starter (3 réunions)
- **Juge arbitre :**
 - Être licencié à la F.F.N.
 - Avoir 18 ans à la date de l'examen écrit
 - Avoir le titre de juge depuis au moins 2 saisons, et avoir participé au jury d'au moins 8 réunions sur chacune des 2 dernières saisons
 - Avoir le titre de starter
 - Avoir fait acte de candidature auprès de son club qui en informe le comité régional ou départemental dont il dépend
 - Formation théorique
 - Validation pratique : Superviseur (2 réunions) / Juge-arbitre (4 réunions)

Validation annuelle du titre d'officiel : Recyclage

Les comités régionaux ou départementaux organisent au moins une réunion de recyclage/formation par saison.

Chaque officiel devra y participer au moins une fois tous les 2 ans.

Il sera également organisé un recyclage exceptionnel à l'occasion des modifications des règlements.